

**Lors de son Assemblée
du 22 septembre 2001,**

le Collectif "Chrétiens contre la Précarité"

a également réfléchi aux moyens que tout homme de bonne volonté pourrait employer dès maintenant, dans sa vie quotidienne, dans et hors du travail, pour faire reculer la précarité, à condition de remettre en cause certains de ses comportements.

Ils se traduisent par les appels suivants :

**1 - REFUSER
LE TRAVAIL AU NOIR**

**2 - PRIVILEGIER
LE PLACEMENT SOLIDAIRE**

**3 - AU TRAVAIL, FAIRE LA PLACE
AUX CHOMEURS ET PRECAIRES**

**4 - RESPECTER
LA VIE PERSONNELLE**

**5 - PRATIQUER
UNE PASTORALE DE LA PAUVRETE
DANS LE TRAVAIL**

**6 - REPARTIR
AVEC EQUITE LA REMUNERATION
DU TRAVAIL**

Refuser le travail "au noir"

La pratique régulière du travail au noir est souvent justifiée par des motifs d'ordre pratique : " les formalités sont trop compliquées ", " la personne ne désire pas être déclarée ", " cela coûte trop cher " etc. Chacun sait bien que ces raisons ne sont que des prétextes et que la pratique du travail au noir, pour des activités relevant du secteur marchand, est une fraude sociale et fiscale.

Par extension, on peut aussi considérer que l'emploi abusif de bénévoles conduit à une forme déguisée de travail au noir.

A PPEL 1

Sauf en cas de besoin d'entraide indispensable à apprécier en conscience, nous demandons à tous les employeurs, professionnels ou particuliers, de s'interdire le recours au travail au noir. Au-delà de leur intérêt immédiat, il s'agit par ce geste d'exprimer son respect pour la dignité de la personne employée, mais aussi sa solidarité avec un régime social qui a besoin du soutien de tous les acteurs pour assurer au mieux sa mission d'insertion des personnes en difficulté.

Privilégier le placement solidaire

De façon traditionnelle, la solidarité financière se traduit par le DON à des personnes dans le besoin ou à des organismes chargés de venir au secours des personnes démunies. Dans le contexte actuel du marché du travail, le parcours de réinsertion des personnes en situation d'exclusion exige souvent une longue période d'accompagnement et donc des moyens (notamment financiers) qui durent dans le temps. Les organismes (entreprises et associations) qui mettent en œuvre la réinsertion par l'activité économique ont besoin, au delà des aides publiques éventuelles, de FONDS PROPRES pour construire leur projet dans la durée.

A PPEL 2

Nous invitons les particuliers à consacrer une partie de leur épargne à un placement solidaire (sous forme de prêt à terme ou d'acquisition d'actions) dans des organismes en charge de programmes de réinsertion par l'activité économique et d'en partager ainsi le risque financier et humain.

Au travail, faire la place aux chômeurs et précaires

Il ne suffit pas d'assurer des formations pour donner la capacité d'exercer une activité professionnelle dans une entreprise, un commerce ou un service. Il faut aussi faciliter la prise ou reprise de contact avec un milieu qui peut inquiéter, d'autant plus que l'on y souligne le besoin d'efficacité immédiate et que ceux et celles qui sont en place apparaissent surchargés et peu disponibles pour une aide ou simplement des contacts personnels.

Appel 3

Nous demandons à toutes les personnes au travail, quel que soit le niveau de leur responsabilité de :

- pratiquer l'accueil des personnes en situation d'insertion ou de réinsertion en consacrant notamment du temps à l'apprentissage ou au ré-apprentissage de l'activité professionnelle et en y intéressant leurs collègues, collaborateurs et supérieurs,
- rechercher, dans toute la mesure du possible, le maintien durable des postes nécessitant une faible qualification, sans négliger d'améliorer les conditions de travail des personnes qui y sont attachées.

Respecter la vie personnelle

L'organisation et les impératifs actuels du travail peuvent se traduire par une atteinte sérieuse à l'équilibre de la vie personnelle des salariés (horaires sans limite, horaires aléatoires, changement fréquent d'employeur et de lieu de travail). Ce non respect de la vie personnelle cause des dommages sérieux à la personne concernée, mais aussi à son entourage en particulier familial, et peut conduire à de nouvelles formes de précarité.

Appel 4

Nous invitons les salariés et dirigeants à prendre conscience, chacun en ce qui les concerne, des démarches à entreprendre et attitudes à adopter dans l'exercice quotidien de leur profession afin de faire respecter, pour eux même et pour ceux qui dépendent d'eux, la part nécessaire à l'équilibre d'une vie personnelle.

Pratiquer une pastorale de la pauvreté dans le travail

Le thème de la "pauvreté dans le travail" est rarement évoqué dans les communautés d'Eglise. Dans la pratique courante, celles-ci ne prolongent pas ou peu leur réflexion ou leur action au delà du secours, certes nécessaire, d'ordre financier et spirituel.

A PPEL 5

Nous demandons aux chrétiens et à leurs pasteurs d'imaginer dans chaque communauté une pastorale qui réveille leur attention, à la fois sur leur propre responsabilité et sur la situation de celles et ceux qui vivent la précarité dans le travail. Cette pastorale doit notamment permettre l'expression et le témoignage de ces personnes si elles le souhaitent.

Répartir avec équité la rémunération du travail

La rémunération d'un petit nombre de salariés s'envole parfois vers des sommets indécents alors que les bas salaires ne permettent pas d'assurer une vie digne à un grand nombre. La multiplication des métiers financiers, les exigences de la nouvelle technologie et la concurrence mondiale exercent certes une forte influence, mais ne peuvent justifier que, dans une même entreprise, certains prélèvent une trop forte part du produit du travail au détriment d'une juste rémunération des talents de tous.

A PPEL 6

Nous demandons instamment à ceux qui bénéficient dans leur travail d'un nouvel avantage financier substantiel de s'assurer, seul ou en groupe, qu'une part de la masse disponible est équitablement affectée aux personnes les moins payées.